Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-0927042026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 27 avril 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **vingt-sept du mois d'avril** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . Mme GAUTHIER . Mmes CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à Mme BUSIGNIES
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
M. ROSSÉ à Mme JAAFAR

M. GUYOMARCH a été nommé secrétaire.

****

N° 09

OBJET : <u>Désignation d'un représentant communal – Relais Europe</u>

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2009, la commune adhère à la Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne – Europe Direct et qu'à ce titre, un relais Europe avait été créé au sein du Point 21.

La Maison de l'Europe est à la fois une association à but non lucratif créée en 2001 et un relais officiel de la Commission européenne, dont la mission est de sensibiliser le grand public aux questions européennes.
Ses actions revêtent différentes formes : permanences, centres de documentation et d'information, formations, manifestations et animations, mais aussi création d'outils pédagogiques et de publications.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-0927042026-DE

La commune s'engage de son côté à mettre à disposition de la Maison de l'Europe un lieu ouvert au public afin d'y accueillir un relais Europe, lieu ressource doté de documentation, et à programmer des évènements.
En outre, la commune s'engage à verser une subvention annuelle à hauteur de 0.10 € par habitant et par an.

La dernière convention a été signée le 3 février 2022 et établie pour 3 ans, renouvelables par tacite reconduction.

Afin d'assurer le suivi de sa mise en application, un référent communal doit être désigné.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- désigne Mme Julie GÉRARD référente du Relais Europe.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*





Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 30/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*



